



**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville  
 Canton de Saint-Gervais les bains

**PROCES-VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 05 MAI 2011**

L'an deux mille onze le jeudi cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le vingt neuf avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Marie-Christine DAYVE, Nathalie DESCHAMPS, Claire GRANDJACQUES, Marie-Christine FAVRE, Messieurs Bernard SEJALON, Gabriel GRANDJACQUES, Pierre MULLER, Mesdames Anne-Marie COLLET, Nadine CHAMBEL, Monique RACT, Messieurs Serge DUCROZ, Julien AUFORT, Madame Elisabeth BIBIER-COCATRIX, Messieurs Sylvain CLEVY, Daniel DENERI, Mesdames Luigina GAGLIARDI, Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Yves JUILLARD, Mathieu QUEREL, Michel STROPIANO, Madame Catherine VERJUS.

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Monsieur Gabriel TUAZ-TORCHON à Madame Nathalie DESCHAMPS  
 Monsieur Gilles GRANDJACQUES à Monsieur Jean Marc PEILLEX  
 Madame Géraldine REVILLIOD à Monsieur Sylvain CLEVY  
 Madame Sandrine VIALLET à Monsieur Pierre MULLER  
 Monsieur Philippe GRISOL à Monsieur Bernard SEJALON  
 Madame Agnès MARTIN-ROLY à Madame Marie-Christine FAVRE

**Etait excusé :**

Monsieur Julien RIGOLE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Mathieu QUEREL ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

**n°2011/097**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : ETUDE GLACIER DE TETE ROUSSE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2011**

**N°2011/097**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances*

**ETUDE GLACIER DE TETE ROUSSE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le comité de pilotage du « dossier de Tête Rousse » s'est réuni en Préfecture le 15 avril 2011 dans le but de faire le point de situation sur le glacier de Tête Rousse, d'étudier et valider les actions prioritaires à engager pour 2011.

Tout d'abord, malgré la purge de la cavité effectuée en 2010, le risque que la cavité se remplisse d'eau se confirme, une quantité d'eau estimée à 2 800 m<sup>3</sup> environ s'est infiltrée à l'intérieur de celle-ci entre le 15 novembre 2010 et le 15 avril 2011. Aussi, le risque d'effondrement du toit de la cavité est non négligeable, compte tenu de sa configuration qui a fortement évolué du fait des affaissements de glace et de la pression exercée à l'intérieur du glacier.

Par ailleurs, afin de garantir la sécurité de la population, l'étude va être engagée afin d'obtenir des réponses sur les problématiques définies comme suit :

- La vitesse de remplissage de la cavité dans le but d'obtenir une occurrence ;
- Le risque d'effondrement de la cavité, pour prendre les mesures de protection adéquates ;
- La quantité d'eau pouvant créer une lave torrentielle représentant un danger pour la population située en aval, information déterminante pour pouvoir caractériser précisément le risque ;
- Les solutions opérationnelles pérennes pouvant être utilisées, au regard des conclusions des études, pour supprimer définitivement le risque rencontré.

L'opération envisagée s'inscrivant dans le cadre de la prévention des risques, il est demandé aux membres du Conseil municipal de solliciter l'Etat afin de financer la dépense correspondante notamment par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit « Fonds Barnier ».

Il est proposé d'imputer la dépense concernant les frais d'études en investissement au compte 2031, étant précisé que ladite étude a notamment pour objectif de fournir les informations techniques nécessaires à la mise en œuvre de travaux visant à supprimer définitivement le risque. Conformément à la nomenclature budgétaire, si ladite étude est suivie de travaux, elle sera transférée à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours, sinon les frais correspondants seront amortis sur une période qui ne peut dépasser 5 ans.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** la maîtrise d'ouvrage des actions décidées par le Comité de Pilotage du 15 avril 2011,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel joint en annexe,
- **D'APPROUVER** la mise en œuvre du présent projet,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les organismes mentionnés susceptibles d'apporter une aide financière à ces actions et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

DEBATS :

*Monsieur le Maire indique : « Le comité de pilotage a été réuni par Monsieur le Préfet car malgré la purge, le glacier se remplit à nouveau. Il y a aussi le risque d'effondrement du toit de la cavité. C'est pourquoi il est proposé d'engager une nouvelle étude. »*

*Monsieur DUCROZ : « Sait-on d'où vient l'eau ? »*

*Monsieur le Maire : « Non. J'avais suggéré au CNRS la présence d'une source ou un effet de siphonage. C'est une eau glaciale mais elle peut venir du dessus. Des marqueurs alimentaires vont être installés afin de trouver la provenance de l'eau. »*

*Monsieur le Maire fait par ailleurs état d'un livre ancien où il est raconté que les alpinistes se sont arrêtés à côté d'une source. C'est donc selon lui une piste à approfondir.*

*Il précise que l'objectif est de trouver pour cet automne des solutions qui permettent de sécuriser complètement la population.*

*Madame RACT : « Dans le cadre de cette étude ne peut-on savoir si ce glacier alimente des sources ? »*

*Monsieur le Maire : « Les marquages nous donneront peut-être la réponse. »*

*Répondant à Madame GAGLIARDI, Monsieur le Maire rappelle que le dispositif de sécurité est toujours maintenu. C'est pourquoi les sirènes continuent d'être testées tous les mois et que les panneaux de rassemblement sont toujours en place.*

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITÉ.**

n°2011/098

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : ETUDE GLACIER DE TETE ROUSSE – DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU CONSEIL GENERAL ET AU CONSEIL REGIONAL**

<p>Nombre de membres          Afférents au Conseil Municipal : 29          En exercice : 29          Quorum : 15          Présents : 22          Pouvoirs : 6          Volants : 28</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2011**

N°2011/098

*Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances*

**ETUDE GLACIER DE TETE ROUSSE – DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES  
 AU CONSEIL GENERAL ET AU CONSEIL REGIONAL**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

Le comité de pilotage du « dossier de Tête Rousse » s'est réuni en Préfecture le 15 avril 2011 dans le but de faire le point de situation sur le glacier de Tête Rousse, d'étudier et valider les actions prioritaires à engager pour 2011.

Tout d'abord, malgré la purge de la cavité effectuée en 2010, le risque que la cavité se remplisse d'eau se confirme, une quantité d'eau estimée à 2 800 m<sup>3</sup> environ s'est infiltrée à l'intérieur de celle-ci entre le 15 novembre 2010 et le 15 avril 2011. Aussi, le risque d'effondrement du toit de la cavité est non négligeable, compte tenu de sa configuration qui a fortement évolué du fait des affaissements de glace et de la pression exercée à l'intérieur du glacier.

Par ailleurs, afin de garantir la sécurité de la population, l'étude va être engagée afin d'obtenir des réponses sur les problématiques définies comme suit :

- La vitesse de remplissage de la cavité dans le but d'obtenir une occurrence ;
- Le risque d'effondrement de la cavité, pour prendre les mesures de protection adéquates ;
- La quantité d'eau pouvant créer une lave torrentielle représentant un danger pour la population située en aval, information déterminante pour pouvoir caractériser précisément le risque ;
- Les solutions opérationnelles pérennes pouvant être utilisées, au regard des conclusions des études, pour supprimer définitivement le risque rencontré.

L'opération envisagée s'inscrivant dans le cadre de la prévention des risques, en complément des financements sollicités auprès de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit « Fonds Barnier », il est proposé de solliciter également l'aide exceptionnelle du Conseil Général de Haute-Savoie et du Conseil Régional Rhône-Alpes.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général de Haute-Savoie, du Conseil Régional Rhône-Alpes et de toute autre collectivité territoriale à participer au financement des 50% HT des actions à la charge de la commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/099

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL**

<p>Nombre de membres          Afférents au Conseil Municipal : 29          En exercice : 29          Quorum : 15          Présents : 22          Pouvoirs : 6          Votants : 28</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2011**

**N°2011/099**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances*

**DECISION MODIFICATIVE N°1  
 BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications budgétaires suivantes, qui n'affectent pas l'équilibre financier de l'exercice.

**ENTENDU** l'exposé,

**VU** les éléments issus de la délibération concomitante concernant les actions liées au Glacier de Tête rousse,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Principal.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/100

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : AUTORISATION DE PROGRAMME – POLE EDUCATIF ET SPORTIF – BUDGET PRINCIPAL**

<p>Nombre de membres          Afférents au Conseil Municipal : 29          En exercice : 29          Quorum : 15          Présents : 22          Pouvoirs : 6          Volants : 28</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2011**

**N°2011/100**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances*

**AUTORISATION DE PROGRAMME – POLE EDUCATIF ET SPORTIF  
 BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'actualiser l'autorisation de programme ouverte par la délibération n°2009/244 du 13 octobre 2009 et actualisée par la délibération n°2010/032 du 17 février 2010 qui est en conséquence révisée par la présente délibération, conformément à l'article R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

La présente autorisation de programme intègre désormais les travaux relatifs à ladite opération.

Les travaux et études correspondants vont s'étendre sur plusieurs exercices budgétaires et afin de permettre le lancement des consultations afférentes, il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter l'autorisation de programme relative à ladite réalisation pour la somme totale de 22 611 423,95 € et de répartir les crédits de paiements comme indiqués dans le tableau défini comme suit : Autorisation de programme : Pôle éducatif et sportif : travaux, études, frais de maîtrise d'œuvre et indemnités

Imputation budgétaire : budget principal - fonction 20 - opération 360 - article 2313  
 Montant de l'autorisation : 22 611 423,95 €  
 Niveau de vote des crédits : opération 360, pôle éducatif et sportif

Répartition prévisionnelle des crédits de paiement :

Objet	2005 à 2010 Réalisation en €	2010 RAR en €	2011 Prévision en €	2012 Prévision en €	2013 Prévision en €	Total Prévision en €
Dépenses						
2313 Immobilisations corporelles en cours - MO	1 168 514,67	1 547 701,28	314 000	328 000		3 358 215,95
2313 Immobilisations corporelles en cours - travaux			8 186 000	5 533 604	5 533 604	19 253 208,00
<b>Total</b>	<b>1 168 514,67</b>	<b>1 547 701,28</b>	<b>8 500 000</b>	<b>5 861 604</b>	<b>5 533 604</b>	<b>22 611 423,95</b>

**ENTENDU** l'exposé,**VU** les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales,**VU** le vote du budget primitif de l'exercice 2011 et de la décision modificative n°1 concomitante,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE VOTER** l'actualisation de l'autorisation de programme définie en objet.*DEBAT :**Madame COLLET fait remarquer que le coût du pôle est élevé.***Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/101

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES****Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL SAINT-GERVAIS FAYET 3 LOGEMENTS PLUS**

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2011**

N°2011/101

*Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances***DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL  
SAINT-GERVAIS FAYET 3 LOGEMENTS PLUS****Rapporteur :** Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

La Commune a acquis par acte notarié du 24 novembre 2009 un immeuble référencé par l'acte 42 Rue de la Gare et 131 et 173, Avenue de Genève, 74170 Saint-Gervais et envisage d'engager une opération d'amélioration.

L'Etat a donné son accord sur cette opération d'acquisition et d'amélioration par la décision d'agrément en date du 3 décembre 2010.

Il est précisé que le calcul de la subvention PLUS afférente demandée au Conseil général est déterminé suivant la formule suivante, compte tenu de la Surface Utile Totale de 297,14 m<sup>2</sup> :

Subvention PLUS :  $297,14 \times 60 \text{ € / m}^2 \text{ su} = 17\,828,40 \text{ €}$

Le plan de financement de l'opération est arrêté comme suit :

#### Dépenses

Charge foncière HT .....	279 301,93 €
Travaux HT .....	93 000,00 €
Honoraires HT.....	32 065,09 €
Frais Annexes HT .....	7 813,80 €
	<b>412 180,82 €</b>
TVA sur livraison à soi même (5,50 %).....	22 194,32 €
<b>Total</b>	<b>434 375,14 €</b>

#### Recettes

Prêt PLUS (Travaux) .....	240 000,00 €
Prêt PLUS (Foncier).....	102 500,00 €
Subvention Etat PLUS.....	6 497,00 €
Subvention Conseil Général de Haute Savoie .....	17 828,10 €
Fonds propres .....	67 550,04 €
<b>Total</b>	<b>434 375,14 €</b>

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** le plan de financement visé ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général une subvention d'un montant de 17 828,40 € issu du calcul présenté et à signer tout document se rapportant à ce dossier

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/102

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DE LA D.E.T.R.  
« MAISON DES ARTS ET DES ARTISTES »**

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2011**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DE LA D.E.T.R.  
« MAISON DES ARTS ET DES ARTISTES »**

---

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Par circulaire n° 2011 en date du 23 février 2011, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie indique que la commune est éligible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2011, étant donné que le potentiel financier par habitant de l'année 2010 est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de 2 001 à 20 000 habitants, soit 1 163,094709 €.

Il est précisé que conformément à l'article R 2334-24 du C.G.C.T. « aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date à laquelle le dossier est déclaré ou réputé complet ».

Par ailleurs, les subventions accordées au titre de la D.E.T.R. doivent prendre en compte la règle de plafonnement des aides publiques directes à hauteur de 80% du montant de la dépense subventionnable. Par ailleurs, le taux de ladite subvention doit être compris dans la fourchette +20% à +60% dans la limite d'une dépense subventionnable de 1 000 000 €.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre d'une opération prioritaire s'inscrivant dans le domaine social, environnemental et touristique.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ABROGER** la délibération n° 2011/066 du Conseil Municipal du 13 avril 2011

- **D'ADOPTER** le projet pour un montant de 1 089 214,14 € H.T.

- **D'ARRETER** les modalités de financement comme suit :

- D.E.T.R.	60 %	soit 600 000,00 €
- Subvention du Conseil général	2,42 %	soit 26 350,00 €
- Autofinancement communal	37,58 %	soit 462 864,14 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat un financement au titre de la D.E.T.R. et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

---

n°2011/103

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DE LA D.E.T.R.  
« GROUPE SCOLAIRE AU SEIN DU POLE EDUCATIF ET SPORTIF »**

---



<p>Nombre de membres  Afférents au Conseil Municipal : 29  En exercice : 29  Quorum : 15  Présents : 22  Pouvoirs : 6  Votants : 28</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2011

N°2011/103

*Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances*

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DE LA D.E.T.R. « GROUPE SCOLAIRE AU SEIN DU POLE EDUCATIF ET SPORTIF »

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Par circulaire n° 2011 en date du 23 février 2011, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie indique que la commune est éligible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2011, étant donné que le potentiel financier par habitant de l'année 2010 est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de 2 001 à 20 000 habitant, soit 1 163,094709 €.

Il est précisé que conformément à l'article R 2334-24 du C.G.C.T. « aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date à laquelle le dossier est déclaré ou réputé complet ».

Par ailleurs, les subventions accordées au titre de la D.E.T.R. doivent prendre en compte la règle de plafonnement des aides publiques directes à hauteur de 80% du montant de la dépense subventionnable. Par ailleurs, le taux de ladite subvention doit être compris dans la fourchette +20% à +60% dans la limite d'une dépense subventionnable de 1 000 000 €.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre d'une opération prioritaire compte tenu du maintien du service public.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ABROGER** la délibération n° 2011/067 du Conseil Municipal du 13 avril 2011

- **D'ADOPTER** le projet pour un montant de 4 825 412,52 € H.T.

- **D'ARRETER** les modalités de financement comme suit :

- D.E.T.R.	60 %	soit 600 000,00 €
- Subvention du Conseil général	5,64 %	soit 272 000,00 €
- Autofinancement communal	34,36 %	soit 3 953 412,52 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat un financement au titre de la D.E.T.R. et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES****Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DE LA D.E.T.R.  
« HALTE-GARDERIE AU SEIN DU POLE EDUCATIF ET SPORTIF »**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2011**

N°2011/104

*Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances*

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DE LA D.E.T.R.  
« HALTE-GARDERIE AU SEIN DU POLE EDUCATIF ET SPORTIF »**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Par circulaire n° 2011 en date du 23 février 2011, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie indique que la commune est éligible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2011, étant donné que le potentiel financier par habitant de l'année 2010 est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de 2 001 à 20 000 habitant, soit 1 163,094709 €.

Il est précisé que conformément à l'article R 2334-24 du C.G.C.T. « aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date à laquelle le dossier est déclaré ou réputé complet ».

Par ailleurs, les subventions accordées au titre de la D.E.T.R. doivent prendre en compte la règle de plafonnement des aides publiques directes à hauteur de 80% du montant de la dépense subventionnable. Par ailleurs, le taux de ladite subvention doit être compris dans la fourchette +20% à +60% dans la limite d'une dépense subventionnable de 1 000 000 €.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre d'une opération prioritaire compte tenu du développement du service public.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ABROGER** la délibération n° 2011/069 du Conseil Municipal du 13 avril 2011- **D'ADOPTER** le projet pour un montant de 1 613 100,00 € H.T.- **D'ARRETER** les modalités de financement comme suit :

- D.E.T.R.	60 %	soit 600 000,00 €
- Autofinancement communal	40 %	soit 1 013 100,00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat un financement au titre de la D.E.T.R. et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/105

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT FFCAM – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

<p>Nombre de membres  Afférents au Conseil Municipal : 29  En exercice : 29  Quorum : 15  Présents : 22  Pouvoirs : 6  Votants : 28</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2011

N°2011/105

*Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances*

**CONVENTION DE PARTENARIAT FFCAM  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

La Commune a procédé à l'exploitation forestière de parcelles communales en vue de la valorisation de bois local dans les bâtiments dont la réalisation est en projet sur le territoire communal, à savoir le pôle éducatif et sportif, la maison transfrontalière des guides et le refuge du Goûter.

Etant donné que le refuge du Goûter fait l'objet d'un bail emphytéotique administratif signé avec la FFCAM le 20 juillet 2006 d'une durée de 60 ans et d'un avenant signé le 30 septembre 2010, il convient alors de formaliser avec la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne un accord permettant de facturer le bois mis à disposition pour la construction du refuge du Goûter ainsi que les prestations afférentes.

**ENTENDU** l'exposé,

En ce sens, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** les termes du projet de convention joint,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**



n°2011/106

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES****Objet : CONVENTION D'ENCAISSEMENT, DE REMBOURSEMENT ET DE REVERSEMENT POUR COMPTE DE TIERS  
- SAT - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2011**

N°2011/106

*Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances*

**CONVENTION D'ENCAISSEMENT, DE REMBOURSEMENT ET DE REVERSEMENT  
POUR COMPTE DE TIERS  
SAT  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que l'arrêté municipal n°2009/19 du 13 août 2009 instaure une régie de recettes et d'avances notamment pour l'encaissement et le reversement de produits pour le compte d'organismes de droit privé avec lesquels une convention aura été signée.

La régie de l'Office de Tourisme peut procéder à l'encaissement de produits pour le compte d'organismes de droit privé et plus ponctuellement d'organismes publics extérieurs à la commune, (opérations retracées sur des comptes non budgétaires de la classe 4), dans le cadre de conventions signées avec ces organismes.

**ENTENDU** l'exposé,

En ce sens, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** les termes du projet de convention joint,**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2011/107

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES****Objet : CONVENTION D'ENCAISSEMENT, DE REMBOURSEMENT ET DE REVERSEMENT POUR COMPTE DE TIERS  
- CORDON FESTIVAL DU BAROQUE DU PAYS DU MONT-BLANC - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**


Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2011****N°2011/107***Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances*

**CONVENTION D'ENCAISSEMENT, DE REMBOURSEMENT ET DE REVERSEMENT  
POUR COMPTE DE TIERS  
CORDON FESTIVAL DU BAROQUE DU PAYS DU MONT-BLANC  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que l'arrêté municipal n°2009/19 du 13 août 2009 instaure une régie de recettes et d'avances notamment pour l'encaissement et le reversement de produits pour le compte d'organismes de droit privé avec lesquels une convention aura été signée.

La régie de l'Office de Tourisme peut procéder à l'encaissement de produits pour le compte d'organismes de droit privé et plus ponctuellement d'organismes publics extérieurs à la commune, (opérations retracées sur des comptes non budgétaires de la classe 4), dans le cadre de conventions signées avec ces organismes.

**ENTENDU** l'exposé,

En ce sens, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** les termes du projet de convention joint,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

**n°2011/108****COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES****Objet : TARIFS MUNICIPAUX – EXERCICE 2011**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2011**


